Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 20 JANVIER 2006

L'an deux mil six, le vingt janvier, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 10 janvier 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 22.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys – M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. FERRERE Eric - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. HOARAU Alex – M. GRONDIN Jules – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Personnel communal
- Mise à jour du tableau des effectifs

Au vu des modifications des dispositions applicables aux statuts des agents de catégorie C – modifications issues de la fusion des échelles de rémunération 2 et 3 (décrets n° 2005-1344, n° 2005-1345, n° 2005-1346 en date du 28 octobre 2005)- le Maire propose au conseil de prendre en compte les changements intervenus au tableau des effectifs communaux.

La transposition des postes est la suivante :

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

PERSONNEL TITULAIRE :

Suppression

- agent d'entretien qualifié 15 postes
- agent d'entretien 15 postes
- agent administratif 11 postes
- conducteur 2 postes
- agent territorial du patrimoine de 2ème classe 1 poste

Création

- agent des services techniques 32 postes
- agent administratif qualifié 10 postes
- agent territorial du patrimoine 1 poste

PERSONNEL NON TITULAIRE :

Suppression

- personnel administratif 2 postes
- personnel des cantines 11 postes
- personnel des écoles 12 postes
- personnel technique 8 postes
- personnel sportif 11 postes
- personnel culturel 3 postes

Création

- agent des services techniques – secteur culturel 3 postes
- agent des services techniques – secteur sportif 11 postes
- agent des services techniques – secteur technique 8 postes
- agent des services techniques – secteur restauration scolaire 10 postes
- agent des services techniques – secteur entretien 3 postes
- agent spécialisé des écoles – secteur social 7 postes
- agent administratif qualifié – secteur administratif 2 postes
- agent territorial du patrimoine – secteur culturel 2 postes

Les suppressions interviendront au fur et à mesure de l'effectivité des nominations.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs communaux comme ci-dessus proposé.

Et les membres ont signé.
Pour expédition conforme,
Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS